

Nègre de l'usine,
Forçat de la mine,
Ilote du champ,

L'AVANT-GARDE

Lève-toi peuple puissant!
Ouvrier prends la machine,
Prends la terre paysan.
Ch. Keller.

Organe de la Fédération française

de l'Association Internationale des Travailleurs.

Pour toutes communications s'adresser au comp. Louis Pindy, fondeur en métaux, Boulevard de la Citadelle, 1 Chaux-de-Fonds (Suisse); autant que possible par l'intermédiaire d'un ami habitant l'étranger.

Compte-rendu du Congrès de Lyon. *)

PREMIÈRE SÉANCE. -- La première séance du Congrès ouvrier qui vient de se réunir à Lyon au théâtre des Variétés, a été consacrée toute entière au règlement de questions d'organisation, d'administration, et à la lecture de rapports.

L'ornementation de la salle est absolument analogue à celle du Congrès de Paris : drapeaux tricolores, buste de la république, écussons portant le nom des principales villes représentées. La salle est comble et plus de cent délégués sont déjà présents.

A 8 heures précises (28 février) le citoyen Voisin délégué des ouvriers teinturiers de Lyon ouvre la séance et l'assemblée constitue par acclamation le bureau suivant : *Président* : le citoyen Chepié, délégué des tisseurs de Lyon; *Secrétaires* : la citoyenne Finet, déléguée de la chambre syndicale des dames de Lyon; le citoyen Dupire, délégué collectif de Paris; le citoyen Salomon Balthazar, délégué des garçons limonadiers de Lyon. *Assesseurs* : les citoyens Michaloud, délégué des tisseurs de Lyon; Bourdieu, délégué des charpentiers de Paris; Gennetier, délégué des tonneliers de Lyon; la citoyenne Laurent, déléguée des dames de Lyon.

Le citoyen Chepié, en sa qualité de président, prend ensuite la parole et prononce son discours d'ouverture. Il souhaite la bienvenue aux délégués, les remercie de l'honneur qu'ils lui ont fait en le nommant président, et tout naturellement, affirme que le Congrès usera de la liberté avec sagesse comme le Congrès de Paris son devancier et que les ouvriers ne sont pas de ces utopistes insensés *qui professent de la haine pour tout ce qui existe*. Il veut d'ailleurs l'avènement de la justice sociale.

Le citoyen Louis Bosson lui succède à la tribune pour lire le rapport de la commission d'organisation. Le citoyen Bosson -- ou plutôt le rédacteur du rapport dont il donne lecture -- est un patriote, *fier de son titre de citoyen français*, et qui en 1878 rêve encore l'émancipation du prolétariat par la voie pacifique. Il fait l'histoire des obstacles que la commission a rencontrés dans son œuvre d'organisation : d'abord le coup d'Etat du 16 mai, ensuite la suppression des syndicats lyonnais et le refus d'autorisation de tenir une réunion publique. Enfin, tous ces obstacles ont été surmontés et le Congrès s'est réuni, et quoique il se tienne en 1878 il doit être considéré comme une session de l'année 1877. Enfin après une exhortation faite aux délégués d'être bien sages il termine par le cri de « Vive la République. »

*) Pour répondre à l'impatience toute naturelle de nos lecteurs, nous commençons dès aujourd'hui la publication d'un compte-rendu du Congrès ouvrier de Lyon. Nous réservons pour notre prochain numéro l'appréciation du caractère véritable de ce Congrès.

Le rapport de la commission des résolutions du Congrès ouvrier de Paris (1876) est présenté au Congrès par le citoyen Dupire. La première partie de ce rapport est surtout intéressante. Elle touche en effet à l'histoire des démarches faites auprès des députés de l'extrême gauche afin d'obtenir d'eux la présentation de projets de lois ayant pour but la réalisation des résolutions prises au dernier Congrès ouvrier de Paris. Parfaitement reçus par les citoyens Crémieux et Victor Hugo, les délégués ouvriers ont eu le bonheur d'être trouvés modérés par un personnage influent (Louis Blanc, croyons-nous?) qui leur a déclaré que le Congrès ouvrier avait été correct, parfait, et que, pour lui, il irait plus loin qu'eux dans la voie des revendications. D'autre part, le rapport avoue que quelques-uns des collaborateurs de *l'homme influent* se sont montrés, par leur accueil, dans de mauvaises dispositions. Le 16 mai, la république étant elle-même mise en danger, tous les beaux projets de lois sont, paraît-il, tombés dans l'eau. Mais, nous avons de nouveau un ministère de gauche et la reprise de ces projets serait donc chose facile? les députés de l'extrême gauche trouveront-ils *opportun* de s'en occuper? le rapport est absolument muet sur cette question. Enfin le rapport se termine par une communication qui concerne l'impression et la distribution du compte-rendu officiel du dernier Congrès de Paris.

Le président donne ensuite communication d'adhésions reçues par le Congrès.

Le programme du Congrès est ensuite arrêté comme suit : 1° Travail des femmes; -- 2° Chambres syndicales et associations; -- 3° Crises industrielles et chômage; -- 4° Instruction, enseignement professionnel et apprentissage; -- 5° Représentation directe du prolétariat au parlement; -- 6° Caisses de retraite à la vieillesse et aux invalides du travail; -- 7° Du travail agricole et des rapports entre les ouvriers des villes et ceux des campagnes; -- 8° Du vagabondage et des mœurs dans les centres industriels; -- 9° Des conseils de Prud'hommes.

Pour étudier chacune de ces questions une commission sera nommée. Cette commission pourra se former en sous-commissions et devra nommer un rapporteur. Après la clôture de la discussion sur une question des conclusions seront rédigées et mises aux voix.

DEUXIÈME SÉANCE. -- Après la formation d'un nouveau bureau, -- disons une fois pour toutes que le Congrès a pris l'excellente décision de renouveler son bureau, -- la question du travail des femmes a été abordée.

Sur le premier point qui devait tout naturellement arrêter l'esprit des délégués, celui de savoir si la femme devait travailler ou non, tous les délégués hormis le citoyen Souchet (délégué des maçons de Lyon) se sont prononcés pour le travail de la femme.

ce travail étant le gage de la liberté. Tous ont fait ressortir tour à tour le déplorable abaissement du salaire des femmes, les dangers physiques et moraux auxquels leur travail les expose et chacun a indiqué ensuite le remède qui d'après lui pourrait guérir ou atténuer le mal. La citoyenne Finet voudrait voir s'effacer les hommes devant les femmes lorsque le travail poursuivi est un de ces travaux en rapport avec la faiblesse physique de la femme; elle compte beaucoup pour atteindre ce but sur des établissements de solidarité entre les prolétaires des deux sexes. Tous les délégués aussi se sont prononcés pour que le même salaire soit donné à l'homme et à la femme pour le même travail contrairement à ce qui existe aujourd'hui. La plupart des délégués trouvent de plus la cause de l'abaissement des salaires de la femme dans la concurrence qui leur est faite par les couvents, les ouvriers et les prisons. Enfin quelques-uns, pour atténuer les inconvénients du travail dans les fabriques voudraient voir diminuer la durée de la journée et augmenter le taux du salaire.

Pour réaliser tous ces palliatifs, les délégués lèvent les yeux vers l'Etat. Le citoyen Lavergne demande qu'un tarif soit établi par le gouvernement pour chaque corporation de femmes; la citoyenne Finet voudrait qu'un vaste pétitionnement s'organisât, parmi toutes les ouvrières de France, pour obtenir la suppression du travail dans les prisons; le cit. Genet réclame la refonte de nos lois sur les fabriques et les manufactures.

Le cit. Frilley qui est revenu sur cette question dans la quatrième séance du Congrès traite tous ces *désiderata* de simples palliatifs, et il a raison, mais de son côté il propose, pour résoudre ce difficile problème du travail des femmes, la coopération qu'il donne comme une panacée universelle. Nous dirons plus loin ce qu'il faut en penser. Mais déjà faisons ressortir combien il est peu probable que les gouvernements étant établis pour la défense des privilèges bourgeois veuillent donner des lois ou des tarifs qui puissent porter atteinte à ces privilèges. Pour nous, comme pour tous ceux que la question préoccupe non pas depuis deux ans, mais depuis 1867, nous pensons qu'elle ne peut avoir aucune solution pacifique. Pour la résoudre, il faut qu'une révolution violente abatte l'Etat et mette dans les mains des masses ouvrières la propriété collective de l'ensemble de la richesse sociale.

TROISIÈME SÉANCE. — Au début de la séance, le citoyen Amat, délégué de Lyon, demande et obtient que la question d'association et de coopération soit distraite de celle des syndicats et discutée dans une séance particulière. La 3^{me} séance est alors presque exclusivement consacrée à l'étude du « syndicat. » Cependant, cette séance est interrompue par un incident soulevé par le cit. Amat qui accuse la commission de Paris d'avoir manqué à son devoir. Cette accusation amène à la tribune le cit. Chabert de la bouche duquel tombe un aveu que nous reproduisons textuellement :

„La Commission des résolutions du Congrès de Paris a fait son devoir. Aussitôt nommée, elle s'est rendue chez tous les députés radicaux, mais elle n'a obtenu presque partout qu'une fin de non recevoir. Que pouvait alors faire la commission? il y a eu une réunion dans un des bureaux de la chambre, elle n'a pas abouti, car les députés seuls ont pu parler, refusant de laisser les délégués s'expliquer.“

L'incident s'est terminé par la nomination d'une commission d'enquête chargée de rechercher la conduite de la commission parisienne.

Quant à la question des syndicats, tous les délégués sont d'accord pour proclamer la nécessité de leur existence. Quelques-uns même avec le cit. Lombard veulent leur fédération, mais, les uns et les autres

sentant que l'existence des chambres syndicales est aujourd'hui à la merci des préfets, puisqu'elles ne sont que tolérées, réclament l'abrogation de la loi du 17 juin 1791. Certains délégués, le cit. Gennetier par exemple, voudraient même que leur existence fût reconnue par une loi.

Quel but faut-il poursuivre par les chambres syndicales? est-ce une transformation complète de l'état social, ou bien seulement un palliatif? telle est la question que se posent les délégués. Quelques-uns voient dans les syndicats un principe; le cit. Lombard, par exemple, croit que formés actuellement pour la coalition des ouvriers contre les patrons ils se développeront et deviendront les associations dites de production dans l'avenir. D'autres délégués comme les citoyens Amat et Marchandon se refusent à voir dans les chambres syndicales une panacée universelle. Le cit. Garrigue les croit appelées à réaliser le crédit gratuit de Proudhon.

On connaît notre opinion à ce sujet. Nous sommes aussi pour la formation et la fédération des chambres syndicales, car nous les regardons, dans le présent, comme des institutions plus fortes qu'une loi pour la défense des intérêts ouvriers, et parce que nous les considérons comme des embryons des organes sociaux futurs de la production collective. Nous comprenons fort bien que la liberté de réunion et d'association leur soit nécessaire, mais nous sommes convaincus que cette chambre ne la donnera pas et que même les députés radicaux de l'extrême gauche n'en feront pas la proposition. Comme d'autre part, une crise politique révolutionnaire avant 1880 nous semble éminente, nous engageons les membres des syndicats à seconder dans la lutte armée les ouvriers révolutionnaires de nos sections, pour réaliser la conquête de cette liberté qu'ils proclament indispensable.

Dans cette discussion sur les syndicats deux délégués se sont fait remarquer, l'un, le citoyen Boyet par son esprit réactionnaire, l'autre, le cit. Amat par un certain *brio* et quelques bonnes idées. Le citoyen Amat disait par exemple :

„En attendant, je demande, pour terminer la suppression de toutes les lois repressives, et je ne veux pas d'autres lois pour les remplacer; à quoi bon? chez nous, quand une chose, une faculté, un besoin, ne sont pas réglés par un code, on ne sait comment faire, comment marcher? Arrière les lois,.....“

Quant au citoyen Boyet, délégué des bijoutiers de Lyon, il regarde l'égalité des salaires comme une utopie communiste; il veut bien que le salariat disparaisse par la conquête du capital, mais cette conquête doit se faire *progressivement*, sans violence. Pour lui, le loyer de l'argent (intérêt) est une chose juste. Il repousse l'appui de l'Etat, mais réclame son intervention contre les sociétés secrètes qui prennent leur mot d'ordre à l'étranger et viennent souffler en France la révolution et l'émeute. Le citoyen Boyet est un radical bourgeois qui s'est fourvoyé parmi les ouvriers; rien de plus.

QUATRIÈME SÉANCE. — La question de l'Association et de la coopération arrive à l'ordre du jour. Presque tous les orateurs font ressortir cette vérité que la grève est un moyen presque toujours impuissant. Souvent — disent-ils — elle est vaincue et quand, victorieuse, elle fait hausser le salaire, l'équilibre est bientôt rétabli par le renchérissement des objets de consommation. L'association de production, la coopération, est un moyen de se passer du capital des patrons. Le cit. Frilley est celui des délégués qui a traité la question de la façon la plus complète. Pour que la coopération puisse vivre dans de bonnes conditions, il faut respecter dans chaque groupe coopératif l'autonomie de l'individu, et il est nécessaire, que dans la fédération

coopérations chaque groupe coopératif soit aussi autonome. Il faut de plus que l'*excédant* ne soit pas sous le nom de *bénéfice* distribué aux actionnaires sous peine de retomber dans la vieille ornière de la production bourgeoise. Le citoyen Frilley engage ensuite les coopérations qui se forment de se faire reconnaître par la loi; l'existence précaire des coopérations non reconnues et la possibilité de fédération pour celles qui le sont, voilà les motifs qui le poussent à donner ce conseil. Il ressort cependant du discours du citoyen Frilley que ce citoyen est anti-autoritaire, autonomiste; il pense que le prolétariat parviendra à s'émanciper par la voie pacifique, mais il est prêt au besoin à accepter une autre voie.

Au Congrès général de l'Internationale qui s'est réuni à Lausanne dès 1867, cette question de la coopération fut élucidée. Tous les délégués furent d'accord pour reconnaître que, quand une coopération réussirait à vaincre la concurrence bourgeoise, elle ne pourrait rien pour l'émancipation de la masse, et aboutirait infailliblement, en émancipant seulement les plus intelligents des ouvriers, à créer un quatrième État plus misérable encore que celui qui existe.

C'est dans cette 4^{me} séance, qu'un délégué d'Algérie, le cit. Nicolas, ayant terminé son discours par le cri « Gloire à Jules Simon », toute la salle a été soulevée par un seul cri d'indignation. Les cit. Chabert et Calvinhac ont flétri, comme il mérite de l'être, le ministre du 2^e siège de Paris, et réclamé l'amnistie complète et entière. (A suivre.)

Russie.

(Corresp. spéciale de l'Avant-Garde.)

(Suite.)

Le Président. Je vous prie de ne pas employer de pareilles expressions.

Myschkine. Je dis seulement que ces mouvements n'ont pas été provoqués d'une manière artificielle. En étudiant les mouvements de la jeunesse instruite, nous observons avant tout ce fait significatif, qu'ils sont toujours accompagnés de mouvements analogues au milieu du peuple et ne représentent, pour ainsi dire, que l'écho de ces derniers: de manière que les mouvements du peuple et ceux de la jeunesse instruite forment deux courants parallèles, tendant à se réunir dans un lit commun, en détruisant la digue qui les a séparés pendant des siècles; cette digue, c'est la différence entre la jeunesse instruite et le peuple, différence produite par des siècles d'éloignement entre ces deux éléments. Le premier mouvement de la jeunesse instruite qui a commencé en 1861, n'a été que l'écho de ce puissant mouvement populaire qui avait éclaté à la suite de l'abolition du servage, parce que le peuple ne voulut pas de cet affranchissement factif. Ce mouvement fut la base de la reformation du parti socialiste révolutionnaire. Plus tard, vers la fin du terme décennal après l'abolition du servage, des bruits constants circulaient dans le peuple que les paiements pour l'appropriation du sol seraient diminués et même abolis; quoique ces bruits n'aient pas provoqué cette fois, comme après 1861, des révoltes nombreuses, ils ont entretenu, néanmoins dans le peuple une certaine agitation, et comme écho de cette agitation nous avons vu paraître un mouvement de la jeunesse instruite qui eut pour issue le procès dit de Netchaïeff. Enfin à l'heure qu'il est, l'appauvrissement du peuple, épuisé par des impôts et des contributions énormes, est devenu tel, qu'il faut être complètement sourd pour ne pas entendre les murmures populaires. Ce sont ces murmures qui ont provoqué le mouvement de 1873-75, qui représente ainsi la dernière phase du développement du parti socialiste révolutionnaire. Ce lien que j'ai démontré tout à l'heure et qui existe incontestablement entre les mouvements révolutionnaires de la jeunesse instruite et ceux du peuple, a pu facilement échapper à l'attention du pu-

blic, que des faits de peu d'importance; pour tout ce qui concerne les faits importants de la vie populaire, on garde un silence systématique, ou bien on les dénature non moins systématiquement; les révoltes des paysans, par exemple, qui ont eu lieu après 1861, ne sont connues de notre public que par ouï-dire...

A ces mots, Myschkine est interrompu par le président, qui sur ses protestations, lui accorde de nouveau la parole, à la condition expresse qu'il reviendra aux questions mêmes du procès.

Myschkine. Soit. Quoique, d'après l'article 229, j'aie le droit d'exiger que tout ce qui s'est passé dans les séances où ont comparu les onze groupes précédents, me soit communiqué, je crois inutile de le demander, persuadé que ma demande, malgré toute sa légalité, ne serait pas prise en considération. Mais ce que je demande au moins, c'est qu'on me communique les parties les plus essentielles de l'interrogatoire, celles qui me touchent directement comme accusé de faire partie d'une société secrète.

L'accusation dit que nous sommes « capables de tous les crimes pour avoir de l'argent. » L'accusation dit aussi que « quelques accusés ont proposé à *Ida Polheim* de devenir la maîtresse d'un vieillard, propriétaire dans le gouvernement de Koursk, pour ensuite le dépouiller, l'empoisonner et verser l'argent obtenu par ce crime dans la caisse du groupe dont elle faisait partie. » Quels sont les faits constatés par les interrogatoires sur lesquels le procureur a pu baser ces accusations? Quand on aura répondu à cette question, j'aurai encore à mentionner d'autres passages de l'acte d'accusation sur lesquels j'ai droit à des explications.

Le Président. Pendant l'interrogatoire des onze premiers groupes votre nom n'a pas été prononcé; cette partie de l'instruction ne vous concerne donc pas.

Myschkine. Tout ce qui a pu servir de base aux conclusions du Procureur me touche personnellement. J'ai indiqué la partie de l'acte d'accusation dans laquelle nous sommes présentés comme prêts à tous les crimes pour avoir de l'argent. Or, on ne dit pas que cela ne concerne que quelques individus, mais cette accusation s'étend au contraire à tous les accusés. Il est clair qu'on suppose qu'il existe entre nous une entière solidarité, chacun de nous a, par conséquent, le droit de connaître toutes les parties de l'instruction.

Le Président. Vous assisterez à l'interrogatoire des membres de votre groupe, et vous saurez tout ce qu'il est utile que vous sachiez.

Myschkine. Et je ne saurai rien sur les accusations dont je parle, et qui sont applicables à tous les accusés.

(A suivre.)

Bulletin international.

Dans la Suisse allemande, la fameuse loi sur les fabriques commence à produire ses fruits. Cette loi fixe à onze heures la durée de la journée de travail; or, les ferblantiers de Zurich travaillaient seulement dix heures. Les patrons se basant sur les stipulations de la loi ont voulu exiger de leurs ouvriers une onzième heure. Naturellement ceux-ci n'ont tenu aucun compte de la loi et se sont mis en grève. Nous engageons nos amis de France à repousser toute avance qui pourrait leur être faite et à ne venir travailler ni à Zurich, ni dans aucune autre ville de la Suisse.

Ce n'est pas tout. Quelques *sarrasins* (ouvriers qui violent les principes de la solidarité ouvrière) travaillent selon le désir des patrons; et le gouvernement si radical de Zurich pour lequel ont si souvent voté les ouvriers de l'Arbeiterbund fournit pour accompagner ces *sarrasins* au travail toute une escorte de gendarmes.

Les ouvriers de Zurich se consolent peut-être en apprenant que le rédacteur en chef de la *Tagwacht* récemment naturalisé Suisse, et pour cause, va poser sa candidature ouvrière aux prochaines élections au grand conseil, en compagnie du citoyen Moham.

En Belgique, le Congrès de la fédération belge a eu lieu.

Comme nous y attendions, les groupes démocrates-socialistes qui sont restés, on comprend pourquoi, dans les rangs de l'Internationale, se sont arrangés pour avoir la majorité et ont transféré dans les mains du Conseil général belge (le même qui garde dans sa poche les circulaires qu'on lui adresse) le *bureau fédéral international* que le dernier Congrès général avait placé à Verviers. Tous les groupes anarchistes verront maintenant qu'au Congrès de Genève (1873) les délégués Italiens, Espagnols et Français, ont parfaitement fait d'obtenir par leur opposition que l'article concernant ce *Bureau* contienne cette phrase: „Les fédérations *pourront* (non pas: *devront*) correspondre avec le *Bureau*.“

D'Italie et de Russie, les nouvelles qui nous parviennent sont relativement bonnes. En Russie sur les 193 socialistes poursuivis, près de 133 sont rendus à la liberté avec une ordonnance de non-lieu. En Italie, à l'occasion de son avènement, le roi Humbert a donné une amnistie politique. Ceux de nos amis de Bénévent qui n'avaient pas eu le temps de joindre la bande et qui avaient été arrêtés en route, nous ont déjà été rendus. Quant aux autres, le procureur voudrait qu'ils fussent poursuivis pour crimes de droit commun (pillage, incendie, vol, ... etc.), mais la chambre d'accusation hésite à s'engager dans cette voie; elle sait qu'on trouvera difficilement un jury italien pour sanctionner, par une condamnation, cette jurisprudence. Donc, par l'amnistie ou un acquittement prononcé à la suite d'un brillant procès nos amis seront bientôt libres et mis dans la possibilité d'appliquer de nouveau — quoique dans des conditions meilleures, — leur tactique de propagande par le fait insurrectionnel.

En Allemagne, à Munich surtout, nos amis anarchistes continuent avec succès leur campagne d'agitation anti-autoritaire.

VARIÉTÉS.

La crise politique en France, son caractère véritable et ses conséquences.

(Fin.)

De l'étude même de la tactique de ses adversaires le parti ouvrier socialiste peut déduire le but momentané qu'il doit poursuivre et l'attitude qu'il doit prendre pour l'atteindre. D'abord la conception du but, ensuite le choix des moyens.

Les tactiques diverses suivies par les fractions différentes de la bourgeoisie étaient toutes et sont encore commandées, — cela ressort de ce que nous avons dit plus haut — par cet unique mobile, le salut de l'Etat. Cet attachement sans bornes de nos adversaires de toutes couleurs pour cette institution politique de l'Etat est pour nous plus qu'un avertissement; elle est une indication. Nous pourrions dire déjà sans courir le risque de nous tromper: les ouvriers doivent être ennemis de l'Etat.

Examinons cependant le problème de plus près. Notre conviction n'en sera que plus profonde.

Que désire surtout la bourgeoisie? la conservation de ses privilèges. Comme tous ses privilèges ont même source, l'institution de la propriété individuelle, elle veut le maintien de cette institution. Or est-ce le titre même qui fait la propriété? non évidemment. Ce qui assure la jouissance de sa propriété au propriétaire, ce sont les institutions politiques: une chambre ou deux chambres de législateurs qui maintiennent le principe dans les lois, une religion ou une éducation pour obtenir si possible des déshérités le respect volontaire de ces lois et, s'ils ne le veulent pas, des juges qui les condamnent, des gendarmes et des soldats qui les arrêtent, et au besoin des bourreaux qui les tuent. Eh bien! c'est cet ensemble aimable de députés, de juges, de soldats, de policiers, de bourreaux, cette collection d'institutions, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire, qui constituent l'Etat, cet objet des amours de la bourgeoisie.

Maintenant ce qui préoccupe la bourgeoisie cléricale, la bourgeoisie monarchique, la bourgeoisie républicaine, la bourgeoisie en un mot; ce qui la divise, ce qui la fractionne, c'est la question de savoir quelle est la meilleure forme, la plus solide, pour la donner

à l'Etat. Nos ultramontains prétendent que c'est l'Etat cléricale; nos libéraux sont d'avis que le seul Etat puissant est l'Etat moderne, l'Etat laïque, l'Etat républicain en particulier.

Qui donc a raison? les ultramontains en apparence; les libéraux en réalité.

Comparons les rouages des deux Etats. — L'Etat cléricale comme l'Etat laïque a ses organes de répression: la magistrature, la police, l'armée; son organe de conviction: l'éducation. Elle a de plus un organe de consolation: la religion! «Patience — dit-elle — au déshérité de ce monde. Comme le doux Jésus l'a dit, les premiers seront les derniers.» Que l'ouvrier étale sa misère, qu'il déplore l'infériorité de sa situation dans ce monde, on lui montre du doigt le ciel. — Mais, ça ne prend plus. L'ouvrier devient incrédule. Il se fatigue d'attraper des torticolis en regardant le ciel d'où il ne voit venir que la pluie qui le mouille et la neige qui le gèle. Il devient Voltairien. La bourgeoisie libérale s'est parfaitement rendu compte de cet état d'esprit et c'est dans une autre direction qu'elle cherche à augmenter la force de son Etat. En France, elle tente et elle réussit peu à peu, à grouper toutes les fractions bourgeoises en une masse puissante sous le drapeau de l'Etat qui les divise le moins, de l'Etat républicain.

Les ouvriers socialistes, s'ils veulent mettre un terme à l'accumulation de toute la richesse sociale aux mains de quelques-uns, accumulation dont ils meurent, doivent donc abattre cette institution politique de l'Etat qui est le gendarme de l'ordre de choses actuel. Et non seulement il faut qu'ils détruisent telle ou telle forme de l'Etat, l'Etat cléricale comme l'Etat libéral, mais l'Etat lui-même dans son principe, dans toutes ses manifestations.

Le but est trouvé: Destruction de l'Etat.

Cherchons le moyen.

Il est d'abord évident *à priori* que ce n'est pas en nommant des législateurs, qui feront des lois, qui organiseront les pouvoirs exécutif et judiciaire, que l'on détruira l'Etat qui n'est autre chose que l'ensemble même de tout cela. Une seule voie reste ouverte, la voie révolutionnaire. Si on l'accepte il ne s'agit plus que de saisir l'occasion.

Plus haut, nous avons indiqué deux issues à la crise actuelle. Ou, disions-nous, l'Allemagne et l'Italie, libres de leurs mouvements, contiendront jusqu'en 1880 le parti cléricale français et Mac Mahon sa sentinelle et alors nous aurons une chambre républicaine, un sénat républicain, un président de la république républicain, en d'autres termes l'installation définitive d'un Etat puissant, laïque, national, — ou bien, l'Italie et l'Allemagne, engagées dans des complications européennes devront négliger nos affaires intérieures, et alors c'est le coup d'état essayé de nouveau à droite, la résistance organisée à gauche, et pour nous, une porte heureusement ouverte à la révolution.

Nous n'envisagerons pas l'éventualité de l'instauration définitive de la république. Le prolétariat serait en face d'un Etat si puissant qu'il devrait en commencer le siège en règle. Nous aurons donc le temps d'y revenir. Plaçons-nous seulement dans l'hypothèse d'une lutte armée, avant 1880 entre la droite et la gauche, et alors nous ne pouvons que donner aux ouvriers les mêmes conseils qu'ils ont reçus de l'*Avant-Garde*: «Prendre part à la lutte. Ne s'enrégimenter sous le drapeau d'aucun Etat en présence. Être soi. Abattre l'Etat cléricale, mais empêcher l'installation d'un Etat bourgeois républicain en proclamant l'autonomie des communes de France.